

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 mars 2018

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames ALLEXANDRE, GRESSIER, RIVELON, CUGNY, de Monsieur VIDAL, absents excusés, de Madame WATTEZ, absente non excusée.

Madame GRESSIER ayant donné pouvoir à M. le Maire.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde élaboré avec le concours du Symsageb et autorise M. le Maire à transmettre les éléments du Plan aux différents services concernés.

2°) Procède à la revalorisation des différents tarifs dans les deux campings municipaux pour la saison 2018. Une remarque est formulée sur la rentabilité du wifi. Il est précisé que le wifi est davantage considéré comme une amélioration de la qualité de l'accueil des campeurs qu'une source de rentabilité.

3°) Donne un accord de principe sur la vente de 10 logements locatifs situés dans la résidence Le Moulin appartenant à la SA d'HLM « Habitat Hauts de France ».

4°) M. le Maire fait savoir que les travaux de pose d'un filet de sécurité sur le clocher de l'église ont coûté 14 750 € HT, non compris la dépose.

5°) Précise que les travaux de la future mairie commencés le 20 février, devraient durer jusque novembre 2018. M. le Maire ajoute que le titulaire du lot 9 (peinture, revêtements muraux) ayant été mis en liquidation judiciaire, le lot a été attribué à la Société Concept d'Eco Peinture.

6°) Prend connaissance du coût de remplacement des bornes électriques au camping du Gris-Nez (9 308 €) et d'un devis pour la création d'une aire de jeux pour enfants au camping du Musée (45 000 €).

7°) Sont évoqués :

- L'attribution d'une allocation scolaire aux étudiants ; la question sera réexaminée au prochain conseil,
- La fermeture d'une classe du RPI à la prochaine rentrée,
- Le dossier de classement en Station Classée de Tourisme,
- L'avenant à passer avec la Communauté de Communes pour la répartition des charges d'éclairage public de la zone d'activités.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

